

IMAGE DIRECTRICE ONEX-CENTRE

Vu le Plan Directeur Communal adopté par le Conseil municipal le 11 novembre 2014 (R/185B), notamment la fiche 6-1-1 préconisant le développement d'une centralité urbaine

Vu l'approbation de ce Plan Directeur Communal par le Conseil d'Etat le 11 mars 2015

Vu le projet de révision partielle du Plan directeur communal, soumis à consultation publique du 12 juin au 11 juillet 2023

Vu le Plan Directeur Cantonal 2030, notamment la fiche A02 préconisant de poursuivre la densification de la couronne urbaine

Vu la première mise à jour du Plan Directeur Cantonal 2030 validée par le Conseil d'Etat le 5 septembre 2018 et adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019

Vu les requêtes en autorisation de construire DD112'651 et DD322'265 prévoyant la construction d'un immeuble de 20 logements au chemin François-Chavaz 7

Vu la requête en autorisation de construire DD113'253 prévoyant la construction de 68 logements, et la démolition d'un immeuble de 36 logements, à la route de Loëx 10-16

Vu la proximité immédiate avec les axes de transports publics

Vu la délibération 2288 votée le 10 mars 2020 par le Conseil municipal ouvrant un crédit de Fr. 82'000.00 destiné à l'étude d'une modification des limites de zones dans le périmètre "Onex-centre" défini par la fiche 6.1.1 du PDCom 2014

Vu la résolution 238 « Projet de modification des limites de zone (création d'une zone de développement 4A), à Onex-Centre », votée par le Conseil municipal le 9 mars 2021

Vu la délibération 2324 « Image directrice Onex-centre » votée le 20 avril 2021 par le Conseil municipal, ouvrant un crédit complémentaire de Fr. 88'000.00

Vu l'enquête publique N°1988 du 5 juillet au 19 août 2021 publiée dans la Feuille d'avis officielle, les observations reçues par le Département du territoire et les réponses y relatives

Vu la délibération 2345 « Projet de modification des limites de zone n°30'208 (création d'une zone de développement 4a à Onex-centre) » votée par le Conseil municipal le 12 octobre 2021

Vu la procédure d'opposition du 28 février au 30 mars 2022

Vu la loi 13058 modifiant les limites de zones sur le territoire de la commune d'Onex (création d'une zone de développement 4A, au lieu-dit « Onex-Centre ») adoptée par le Grand Conseil le 23 septembre 2022, publiée dans la FAO le 30 septembre 2022

Vu l'arrêté de promulgation de la loi 13058 du Conseil d'Etat du 16 novembre 2022, publiée dans la FAO le 18 novembre 2022

Vu l'étude et le rapport « Image directrice et modification des limites de zones Onex-Centre » de septembre 2023, bureau ACAU

Vu le rapport de restitution du bureau URBZ de la démarche de concertation menée de septembre 2021 à avril 2022

Vu l'évaluation du rapport final de l'image directrice Onex-Centre par l'Office cantonal de l'environnement, service spécialisé SERMA, du 17 février 2023

Vu la commission urbanisme du 7 octobre 2020 et le rapport URB-1568

Vu la commission urbanisme du 24 février 2021 et le rapport URB-1579

Vu l'exposé des motifs

Sur proposition du Conseil administratif

Vu l'article 10 al.1 et ss. de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT)

Conformément à l'article 30a, al.2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

LE CONSEIL MUNICIPAL

d é c l a r e :

par 14 oui et 8 non (2 personnes n'ont pas voté)

1. Approuver l'étude et le rapport « Image directrice et modification des limites de zones Onex-Centre » de septembre 2023.

* * *